

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/8/10

ORIGINAL : français

DATE : 31 mai 2005

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Huitième session
Genève, 6 –10 juin 2005

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE JURIDIQUE
ET TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Document établi par le Secrétariat

I. APERÇU

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé le principe de la diffusion régulière d’informations sur les activités d’assistance juridique et technique ainsi que de renforcement des capacités menée par l’OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels ainsi qu’aux expressions culturelles traditionnelles ou aux expressions du folklore. Le présent document rend compte des activités menées depuis le précédent rapport, publié en juillet 2004 sous la cote WIPO/GRTKF/IC/7/11 et examiné par le comité à sa septième session, tenue du 1er au 5 novembre 2004. Il porte plus précisément sur les activités spécifiques entreprises ou proposées entre novembre 2004 et juin 2005. Il ne peut être exhaustif : il ne mentionne, parmi les très nombreuses activités menées dans le cadre plus général des activités de coopération au développement économique et de sensibilisation de la société civile et des entreprises de l’OMPI, que celles qui ont porté le plus directement sur les domaines en question.

F

2. Les remarques générales formulées dans le rapport précédent restent d'application : les questions concernant la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, des savoirs traditionnels et les aspects de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques suscitent un intérêt qui croît à mesure que les enjeux en sont mieux perçus, que de larges réseaux d'échange d'idées et d'information se développent, que les travaux du Comité progressent et que plusieurs pays envisagent d'adopter, à l'exemple de certains autres, des instruments juridiques appropriés. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses demandes d'assistance juridique et technique et de renforcement des capacités, très souvent concrètes et précises, continuent d'affluer vers le Secrétariat. Mais le Secrétariat veille par ailleurs, compte tenu du mandat international de l'OMPI, à inscrire son assistance dans une perspective générale en greffant par exemple, comme par le passé, la dimension spécifique de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore aux activités plus générales d'assistance développées par l'OMPI et à l'articuler, autant que possible, aux questions soulevées par le Comité. Il attache enfin une importance particulière aux propositions ponctuelles de coopération qui lui sont faites par des Etats-membres ou des organisations sub-régionales, régionales et internationales visant à organiser des réunions spécifiques d'information et de consultation. Une part importante de l'assistance fournie par le Secrétariat s'organise par conséquent en étroit partenariat.

3. Ces activités d'assistance continuent à viser deux objectifs : d'une part contribuer à la sensibilisation, à l'information et à l'éducation du public et des acteurs et d'autre part contribuer à faciliter l'élaboration d'instruments juridiques appropriés. Ces objectifs sont complémentaires et étroitement liés, de sorte qu'une seule et même activité peut souvent les recouvrir tous deux.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITES

4. Les activités ont été classées, pour les besoins du présent rapport, selon les catégories générales suivantes :

- (i) Colloques, ateliers et autres réunions de consultation et d'information ;
- (ii) Information et commentaires dans le domaine législatif ;
- (iii) Education et formation ;
- (iv) Guides pratiques, études et publications de sensibilisation

Colloques, ateliers et autres réunions de consultation et d'information

5. Comme on l'a relevé plus haut, l'OMPI a continué de recevoir des demandes visant à l'organisation de réunions d'information et de consultation. Les activités qui en résultent peuvent prendre plusieurs formes : certaines sont intégrées dans les activités d'assistance menées en permanence dans le cadre de la coopération au développement économiques et de la sensibilisation menées par l'OMPI, d'autres concernent des activités spécifiques et ponctuelles hors de ce cadre *strico sensu*. Seules les réunions d'information et de consultation ayant directement visé les domaines qui intéressent le Comité sont mentionnées.

6. Les principaux objectifs de ces ateliers et colloques organisés à l'échelle nationale et régionale demeurent les suivants : i) fournir aux États-membres, aux communautés autochtones et locales, aux organisations compétentes et à d'autres parties prenantes un cadre de discussion et d'examen des aspects techniques, juridiques et de politique générale que revêtent les questions relevant du mandat du comité et ii) veiller à ce que les États, les peuples

autochtones et communautés locales, ainsi que les autres parties prenantes aient une idée claire et précise du mandat et des travaux du comité, de sorte qu'ils puissent contribuer efficacement à ses délibérations. Dans ce contexte, le Secrétariat a organisé un Séminaire régional pour l'Asie et le Pacifique sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à Daejeon, République de Corée, du 11 octobre au 13 octobre 2004. Le séminaire national de l'OMPI organisé à Muscat, Oman, du 15 février au 16 février 2005 sur les valeurs traditionnelles dans un monde globalisé, comme le séminaire national de l'OMPI organisé à Khartoum, Soudan, du 28 février 2005 au 2 mars 2005 sur le droit d'auteurs et la gestion collective des droits, ont consacré un volet important de leur programme à la protection des expressions culturelles traditionnelles et du folklore.

7. Comme par le passé, l'éventail des parties prenantes embrasse notamment des organisations de la société civile et en particulier des détenteurs des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels, des spécialistes et d'autres parties concernées. Ces activités ont concouru à encourager et faciliter le dialogue entre ces différentes parties prenantes et à valoriser l'expertise que chacun d'eux peuvent apporter aux débats, en particulier aux débats du comité. Certaines de ces consultations ont visé spécifiquement cet objectif :

- Forum consultatif national sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels et aux expressions du folklore, Indonésie, du 30 novembre au 1er décembre 2004.

- Participation au 5ème Congrès des Peuples autochtones du nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, organisé par l'Association Russe des Peuples autochtones du nord (RAIPON), Moscou, Fédération de Russie, du 11 avril au 13 avril 2005.

- Organisation d'une séance d'information et de discussion en marge de l'Instance permanente des Nations-Unies sur les questions autochtones, New York, Etats-Unis, le 25 mai 2005.

8. Il s'avère par ailleurs important de veiller à ce que chacun des groupes régionaux d'États membres de l'OMPI puisse bénéficier à terme de cette forme d'assistance. Dans cette perspective, les ateliers suivants ont été organisés:

- Participation à une réunion d'experts de l'ARIPO, Harare, Zimbabwe, du 19 avril au 22 avril 2005.

- Atelier des experts du SAARC sur les savoirs traditionnels, New Delhi, Inde, du 27 au 28 décembre 2004.

9. Les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont par ailleurs constitué le thème central ou l'un des thèmes importants d'autres réunions, ateliers ou colloques auquel le Secrétariat a participé :

- 10ème session ordinaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA), Rome, du 8 novembre au 10 novembre 2004.

- Table ronde sur l'applicabilité, la faisabilité et le coût des certificats d'origine organisée par l'IDDRI/UNU/IAS, Paris, France, du 9 novembre au 10 novembre 2004.
- 2ème réunion sur le Comité intérimaire du Traité international sur les ressources génétiques d'origine végétale pour l'alimentation et la santé, Rome, Italie, du 15 novembre au 17 novembre 2004.
- Conférence annuelle sur la recherche dans le domaine de la santé organisée par le Forum global sur la recherche dans le domaine de santé et l'IPPPH, Mexico, Mexique, du 14 novembre au 19 novembre 2004.
- Réunion du Comité intergouvernemental sur la bioéthique (IGBC) et du Comité international sur la bioéthique (IBC), Paris, France, du 24 janvier au 28 janvier 2005.
- 2ème réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'UNESCO relatif à un projet de Convention sur la protection de la diversité des Contenus culturels et des expressions artistiques, Paris, France, du 31 janvier au 12 février 2005.
- Réunion d'experts de l'OAPI, Dakar, Sénégal, du 7 février au 11 février 2005.
- Groupe de travail de la Convention sur la biodiversité relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices, Bangkok, du 14 février au 19 février 2005.
- Forum politique de l'ASEAN, Djakarta, Indonésie, en mars 2005.
- Séminaire international sur la certification d'origine et la divulgation d'origine, UNU-IAS, Yokohama, Japon, 11 mars 2005.
- Réunion d'experts organisée par l'UNESCO sur la mise en place d'un inventaire de l'héritage culturel intangible, Paris, France, du 17 mars au 18 mars 2005.
- Colloque sur « Stimuler l'économie créative : mise en place d'un Centre international sur les industries créatives », Salvador, Bahia, Brésil, du 18 avril au 20 avril 2005.
- 3ème Forum international de l'OMPI sur la Créativité et les Inventions, Cape Town, Afrique du Sud, du 19 mai au 21 mai, 2005.
- 3ème réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'UNESCO relatif à une Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, Paris, France, du 25 mai au 4 juin 2005.

Élaboration de textes législatifs, commentaires sur des textes législatifs et information dans le domaine législatif

10. Plusieurs pays envisagent d'incorporer dans leur système national de la propriété intellectuelle des dispositions spécifiques relatives aux ressources génétiques, aux expressions du folklore et aux savoirs traditionnels. Certains d'entre eux, auxquels se joignent des organisations intergouvernementales régionales, ont sollicité dans cette perspective des informations ou des commentaires de l'OMPI, au titre de ses activités permanentes visant au

développement économique ou au titre de ces activités d'assistance portant spécifiquement sur ces questions. Dans ce contexte, l'on peut notamment mentionner la participation de l'OMPI au programme d'assistance et d'expertise sur les savoirs traditionnels et les ressources génétiques qui s'est tenu à Ulaan Baatar, Mongolie, du 17 janvier au 19 janvier 2005, ainsi que la mission d'expertise réalisée du 19 février au 26 février 2005 au Pakistan (Karachi, Islamabad et Lahore) relative aux questions de propriété intellectuelle liées aux savoirs traditionnels et à l'accès aux ressources génétiques.

Éducation et formation

11. La thématique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore continue de figurer, à la demande des États membres, au programme de nombreux ateliers de formation, séminaires ou séances d'information organisés par l'OMPI, que ce soit dans le cadre de son programme permanent de coopération pour le développement (tel que celui que propose l'Académie mondiale de l'OMPI) ou dans le cadre des activités de sensibilisation visant spécifiquement la société civile et les entreprises, en particulier petites et moyennes. En voici quelques exemples tirés du cadre des activités de l'Académie mondiale de l'OMPI :

- exposé devant les participants hispanophones au cours de politique commerciale de l'OMC, 15 novembre ;
- colloque pour des juges roumains, Genève, 15 novembre – 18 novembre 2004 ;
- exposé devant les participants au cours de politique commerciale de l'OMC, Genève, 14 mars 2005 ;
- exposé devant les participants au cours de politique commerciale de l'OMC, Genève, 23 mars 2005 ;
- Séminaire intensif en propriété intellectuelle pour les étudiants de droit, Genève, 23 – 27 mars 2005.

Guides pratiques, études et publications de sensibilisation

12. À la demande de nombreux pays parmi les moins avancés (PMA), l'OMPI poursuit un projet visant à rédiger une série de guides sur le recensement, l'enregistrement, l'évaluation et la protection par la propriété intellectuelle des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore. Les États-membres qui souhaitent élaborer des stratégies spécifiques en matière de propriété intellectuelle visant à protéger les expressions culturelles traditionnelles pourront y trouver des conseils susceptibles de les aider à réaliser cet objectif.

13. Les consultations et les préparatifs visant à l'élaboration d'un projet de manuel (*toolkit*) se sont également poursuivis, sur base des documents WIPO/GRTKF/IC/4/5 et WIPO/GRTKF/IC/5/5. Pour mémoire, ce projet de manuel permettrait aux détenteurs de savoirs traditionnels de protéger leurs intérêts de manière appropriée.

14. Par ailleurs, divers documents d'information relatifs aux travaux du comité et d'autres instances internationales relèvent également des activités d'assistance *lato sensu*. Ces produits d'information tirent le meilleur parti des documents d'information existants. Ils peuvent prendre la forme de brochures succinctes d'introduction destinées au grand public ou de documents d'information plus approfondis destinés à un public plus spécialisé. Ils sont complétés par une série d'études portant sur des systèmes existants de protection des expressions culturelles traditionnelles par des communautés autochtones, sur les principes

relatifs à la protection du folklore, ainsi que sur l'interaction entre le système des brevets et les systèmes régissant le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques.

15. Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]